#### SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 JANVIER 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2024, à 19 h, tenue dans la salle du conseil municipal, située au 560 chemin des Voyageurs, à Chute-Saint-Philippe, selon les dispositions du Code municipal du Ouébec.

Membres présents:

Denise Grenier Danielle Ferland

Carolyne Gagnon

Bertrand Quesnel René De La Sablonnière

Membre absent : Mireille Leduc

Formant quorum sous la présidence du maire Normand St-Amour

Monsieur Éric Paiement, directeur général et greffier-trésorier, est aussi présent.

\*

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

\*

#### CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Un avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal, article 153, à tous les membres du Conseil de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, chacun reconnaît l'avoir reçu.

\*

#### PRÉSENTATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

(Copie de l'ordre du jour remise aux personnes présentes dans la salle) (Une copie de l'ordre du jour a été publiée sur le site internet officiel de la municipalité) (Des avis publics ont été affichés aux endroits prévus par la municipalité, tels qu'exigés par la loi)

Résolution no : 12539-2024 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Denise Grenier et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée

\*

## <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

(LES QUESTIONS DOIVENT ÊTRE UNIQUEMENT EN LIEN AVEC LE BUDGET ET/OU LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS)

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 01.

Personne présente : aucune

Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 02.

\*

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2024

**Résolution no : 12540-2024** 

ADOPTION DES PRÉVISIONS DES REVENUS ET DES DÉPENSES DU BUDGET 2024

ATTENDU Que les revenus et dépenses prévues s'établissent comme suit :

REVENUS DE FONCTIONNEMENT :	
Taxe foncière – Sûreté du Québec	152 352 \$
Taxe foncière – Quote-Part MRC	148 291 \$
Taxe foncière – Équipements supralocaux	55 545 \$

Taxe foncière – Générale	1 199 141 \$
Remboursement de taxes et taxation complémentaire	2 500 \$
Dette autopompe	20 000 \$
Brancher Antoine-Labelle (Réseau fibre optique)	92 000 \$
Gestion des matières résiduelles	184 457 \$
Immobilisation du traitement des boues septiques	9 203 \$
Taxes centres de service 911	6 500 \$
Compensations tenants lieu de taxes	173 656 \$
Services rendus	313 995 \$
Imposition de droit	63 800 8
Amendes et pénalités	4 500 \$
Intérêts	45 170 \$
Autres revenus	224 900 8
Transferts gouvernementaux	893 250 8
Amortissement	303 445 5
Transfert du surplus libre au fonctionnement	324 656 5
TOTAL REVENUS :	4 217 361 9
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT :  Administration  Sécurité publique (Sûraté du Québec sécurité incondic sécurité civile)	691 881 9
Sécurité publique (Sûreté du Québec – sécurité incendie – sécurité civile)	447 747 5
Travaux publics été	652 944 9
Travaux publics hiver	500 921 3
Hygiène du milieu	206 380 3
Environnement	97 950 3
Santé & Bien-être	8 400 5
Aménagement urbanisme	166 130 3
Brancher Antoine-Labelle (Réseau fibre optique)	92 000 3
Promotion & développement économique	75 951 3
Loisirs	462 029 3
Culture & bibliothèque & garderie	118 478 3
Frais de financement	28 900 3
SOUS-TOTAL DÉPENSES:	3 549 711 9
Financement	112 6008
Remboursement fonds roulement	79 250 9
Activités investissements	470 800 5
Fonds réservé futures élections	5 000 \$
TOTAL DÉPENSES :	4 217 361 \$

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Danielle Ferland et résolu à l'unanimité des membres présents, que les prévisions budgétaires équilibrées de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, revenus et dépenses pour l'année 2024, soient adoptées telles que ci-dessus décrites, au montant de 4 217 361 \$\\$ et qu'une reproduction soit distribuée gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité et qu'un document explicatif est disponible pour les gens présents lors de cette présente séance extraordinaire.

Adoptée

\*

#### PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

<u>Résolution no : 12541-2024</u>

ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026

ATTENDU

Qu'en vertu de l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit, au plus tard le 31 décembre de chaque année, adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2024-2025-2026					
PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS					
TRAVAUX ET ACQUISITIONS	MODE DE FINANCEMENT	2024	2025	2026	
AFFICHAGE / EMBELLISSEMENT MUNICIPAL	Fonds général / Surplus	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	
BORNE RECHARGE ÉLECTRIQUE	Subventions / fonds général / surplus		15 000 \$		
CAMION DE DÉNEIGEMENT 2023	Crédit-Bail 60 mois	83 000 \$	83 000 \$	83 000 \$	
RÉTROCAVEUSE 2021	Crédit-bail 84 mois	32 100 \$	32 100 \$	32 100 \$	
TRACEUR MARQUAGE CHAUSSÉE	Fonds général	15 000 \$			
PLAQUE COMPACTION RÉVERSIBLE	Fonds général	10 000 \$			
REMORQUE ASPHALTE	Fonds général	10 000 \$			
SYSTÈME ÉCLAIRAGE SOLAIRE / PARC INTERGÉNÉRATIONNEL	Subventions / Fonds général	10 000\$	10 000\$		
SYSTÈME ÉCLAIRAGE SOLAIRE / BAIE DES CANARDS	Subventions / Fonds général			10 000 \$	
JEUX D'EAU + POINT D'OMBRE PARC INTERGÉNÉRATIONNEL	Subventions / Fonds général / Surplus	32 000 \$	60 000\$	60 000 \$	
CAMION LÉGER POUR TRAVAUX PUBLICS	Fonds général	30 000 \$			
DÉFIBRILATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ	Fonds général	2 500 \$	2 500 \$	2 500 \$	
DÉFIBRILATEUR EXTERNE AUTOMATISÉ (Garage)	Fonds général		2 500 \$		
AMÉLIORATION SENTIERS NATURE	Subventions / Fonds général	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	
TECQ 2019-2024 et 2025-2029 INVESTISSEMENTS (Ponceau – infra – drainage)	Fonds général (Niveau de maintien)	50 000 \$	50 000 \$	50 000 \$	
TECQ 2019-2024 et 2025-2029 (Pavage)	Subventions TECQ	100 000 \$	250 000 \$	250 000 \$	
CAMION LÉGER DÉNEIGEMENT 6 ROUES	Crédit-bail 60 mois		40 000 \$	40 000 \$	
SKATE PARC / BMX / VÉLOS	Fonds général	10 000 \$	5 000 \$	5 000 \$	
RÉNOVATION ÉGLISE (Toiture – ventilation)	Subventions / Fonds général	75 000 \$			
RÉNOVATION ÉGLISE (Fenêtres sous-sol)	Subventions / Fonds général		15 000 \$		
RÉNOVATION ÉGLISE (Fondation)	Subventions / Fonds général			100 000 \$	
TABLEAU AFFICHEUR DE VITESSE	Fonds général	8 500 \$	8 500 \$	8 500 \$	
BIBLIOTHÈQUE / GARDERIE	Subventions / Fonds général / Surplus	100 000 \$	100 000 \$	100 000 \$	
ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES	Fonds général	9 000 \$	8 500 \$	8 500 \$	
PATINOIRE	Subventions / Fonds général / Surplus	247 000 \$	60 000 \$	60 000 \$	
TERRAIN PICKLEBALL	Subventions / Fonds général / Surplus	14 300 \$	13 100 \$	13 100 \$	
	TOTAL	953 400 \$	867 700 \$	937 700 \$	
	GRAND TOTAL		2 758 800 \$		

EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Carolyne Gagnon et résolu à l'unanimité des membres présents, d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2024-2025-2026, tel que présenté.

Adoptée

\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*\*

## PÉRIODE DE QUESTIONS

# (LES QUESTIONS DOIVENT ÊTRE UNIQUEMENT EN LIEN AVEC LE BUDGET ET/OU LE PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS)

Ouverture de la période de questions en salle, il est : 19 h 08.	
Personne présente : aucune	
Fermeture de la période de questions en salle, il est 19 h 09.	
************	*****
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL	
<u>Résolution no : 12542-2024</u> <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA PRÉSENTE SÉANCE EXTRA</u>	<u>ORDINAIRE</u>
Il est proposé par Bertrand Quesnel et résolu à l'unanimité des membres prés la présente séance extraordinaire en date du 9 janvier 2024.	sents, d'adopter le procès-verbal de
Adoptée	
*************	****
LEVÉE DE LA SÉANCE	
Résolution no : 12543-2024 FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE	
L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par René De La Sablonnière et présents, de clore la séance extraordinaire du 9 janvier 2024.	résolu à l'unanimité des membres
Adoptée	
Il est 19 h 10.	
Je, Normand St-Amour, maire de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, atte procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il co du Code municipal.	
Normand St-Amour, maire Éric Paiem	nent, greffier-trésorier

Copie conforme au procès-verbal inscrit aux livres des délibérations de la Municipalité de Chute-Saint-Philippe, adopté à la réunion extraordinaire du 9 janvier 2024 par la résolution # 12542-2024.